

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes d'Aghione et Pietroso

Demandes de permis de construire présentées par la société « Akuo Énergie Corse », concernant le projet de construction de quatre centrales photovoltaïques au sol (« Olmo 3 », « Vergajola », « Mattuniccia » et « Paratella »)

DURÉE DE L'ENQUÊTE : du lundi 17 mars 2025 au vendredi 18 avril 2025

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : Mairie d'Aghione, Casone, place Paul Angelini, 20 270 Aghione

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

Mairie	Adresse
Aghione	Casone, place Paul Angelini, 20 270 Aghione
Pietroso	20 242 Pietroso

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Pierre-Olivier BONNOT, chef du service emploi à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Haute-Corse, et M. Olivier RIFFARD, chef de la division aménagement du territoire à l'Office du développement agricole et rural de Corse, désigné au titre de la formation initiale des nouveaux commissaires enquêteurs, recevront le public en mairies d'Aghione et Pietroso, selon les modalités suivantes :

Mairie	Dates et horaires des permanences
Aghione	lundi 17 mars 2025, de 9 h à 12 h ; mercredi 26 mars 2025, de 9 h à 12 h ; mercredi 2 avril 2025, de 9 h à 12 h.
Pietroso	lundi 17 mars 2025, de 14 h à 17 h ; vendredi 18 avril 2025, de 14 h à 17 h.

M. François-Marie SASSO, retraité, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public (<https://www.registre-dematerialise.fr/6057>). Celui-ci pourra formuler ses observations :

- au commissaire enquêteur par écrit, en mairies d'Aghione et Pietroso, ou par téléphone lors des permanences (04 95 56 60 33 pour la mairie d'Aghione, et 04 95 44 02 54 pour la mairie de Pietroso) ;
- par voie électronique (enquete-publique-6057@registre-dematerialise.fr), du 17 mars 2025 à 9h00 au 18 avril 2025 à 17h00.

Pendant toute la durée de cette enquête, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>).

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la société « Akuo Énergie Corse », 1, rue du Docteur Morucci, 20 200 Bastia (tél. : 04 95 48 18 87).

Pour chaque permis de construire, la décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R. 423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.